

Renvoi au comité des Finances de l'annonce de l'agent national du district de Chinon (Indre-et-Loire) de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'annonce de l'agent national du district de Chinon (Indre-et-Loire) de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18321_t1_0359_0000_14

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ART. 2. – Le dit Souchard versera les mil trois livres quinze sols en assignats et bon de couverte sus enoncé en la caisse du receveur de ce district lequel les portera en recette comme dons patriotiques et en donnera un reçu audit Souchard.

ART. 3. – Le dit Souchard versera le surplus des offrandes dans le magasin militaire et le garde magasin lui en fournira un reçu, ainsi que des objets qui y ont été précédemment remis.

ART. 4. – Le garde magasin marquera à l'instant de la réception les souliers comme provenant de dons patriotiques.

ART. 5. – Lorsque le dit Souchard aura effectué ces versements, il présentera au visa de cette administration les décharges qui lui auront été données par le receveur de ce district et le garde magasin, et déposera aux archives de ce district le registre ou sont inscrits les communes et citoyens qui ont fait les dits dons, ces décharges ainsi visées lui tiendront lieu de décharge définitive.

ART. 6. – Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Convention nationale à la commission de l'organisation du mouvement et des armées de terre, à celle des secours publics, au citoyen Souchard, au receveur de ce district et au garde magasin.

Certifié Conforme.

LULER

7

L'agent national près le district de Barcelonnette [Basses-Alpes], annonce à la Convention que, pendant la deuxième décade de vendémiaire, des biens nationaux estimés 9 929 L. ont été vendus 30 136 L et que des articles du mobilier des églises estimés 1 337 L 15 s., ont été vendus 3 790 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (62).

8

L'agent national près le district d'Autun, [Saône-et-Loire] informe la Convention que le prix des biens d'émigrés, vendus jusqu'à ce jour dans son arrondissement, est de 3 951 830 L, et qu'ils n'étoient estimés que 1 478 520 L 16 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (63).

(62) P.-V., XLIX, 260. Bull., 30 brum. (suppl.).

(63) P.-V., XLIX, 260. Bull., 30 brum. (suppl.).

9

L'agent national près le district de Bagnères [Hautes-Pyrénées] écrit à la Convention, que le domaine du ci-devant seigneur de Beaudan émigré, divisé en un grand nombre de petits lots, a été adjugé à 196 400 L, sur une estimation de 60 559 L 3 s. 1 d., et que pendant la dernière décade de vendémiaire, un petit bien appartenant à un sujet du tyran espagnol, estimé 488 L, a été vendu 2 325 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (64).

10

L'agent national près le district de Chion [Indre-et-Loire], annonce à la Convention que pendant le mois de vendémiaire, il s'est vendu des biens nationaux d'émigrés pour la somme de 213 829 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (65).

11

L'agent national près l'administration du district de Chaumont [Haute-Saône], adresse à la Convention l'état général des ventes des biens nationaux et d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district jusqu'au premier brumaire, troisième année de la République; d'où il résulte que les domaines nationaux, estimés 3 487 724 L, ont été vendus 5 965 613 L et que l'adjudication des biens des émigrés se porte à 304 577 L sur une estimation de 187 998 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (66).

12

L'agent national près le district de Tarbes [Hautes-Pyrénées] écrit à la Convention que, pendant la dernière décade de vendémiaire, quarante lots d'émigrés, estimés 61 760 L ont été vendus 149 035 L.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (67).

(64) P.-V., XLIX, 260. Bull., 30 brum. (suppl.).

(65) P.-V., XLIX, 260.

(66) P.-V., XLIX, 260-261. Bull., 30 brum. (suppl.).

(67) P.-V., XLIX, 261. Bull., 30 brum. (suppl.).